

Une profonde mutation démographique



L'Exode, Louis Schutzenberger. Huile sur toile, 1872. Musée des Beaux-Arts de Mulhouse (dépôt de la S.I.M.).
Les rubans tricolores, à la pointe de la cravache, indiquent les raisons du départ : cette famille veut rester française.

Après le rattachement à l'Empire, environ 125 000 Alsaciens et Lorrains émigrent après avoir opté pour la nationalité française, comme le leur permet une clause du traité de Francfort signé le 10 mai 1871 entre la France et l'Allemagne. Il ne s'agit pas là d'une immigration classique, phénomène bien plus ancien.

Les immigrants allemands, les *Altdeutsche* (« vieux Allemands »), sont péjorativement désignés par le terme de *Schwowe*. Déjà 40 000 en 1875, ils sont attirés par la propagande berlinoise et par la prospérité de l'Alsace. Soldats installés dans les garnisons de Strasbourg, de Mulhouse, de Metz et de Saint-Avold, fonctionnaires et ouvriers employés dans les grands chantiers militaires ou urbains, ils viennent des lointaines provinces prussiennes, mais aussi d'États plus proches, situés sur la rive droite du Rhin. Après la création

de l'Université en 1872, des dizaines de professeurs venus de l'ensemble du *Reich* affluent ; ils mettent en place un enseignement de grande qualité et participent au renforcement de la présence culturelle allemande en Alsace-Lorraine.

Strasbourg constitue le point de fixation principal de l'immigration allemande : entre 1871 et 1914, près d'un immigré sur deux s'y installe. A la fin du *Reichsland*, les Allemands représentent, en Alsace, un peu plus d'un habitant sur dix, tandis qu'en Lorraine annexée, où l'afflux est bien plus considérable, un habitant sur quatre est allemand.

En moins de deux générations, la politique d'immigration favorisée par le gouvernement de Berlin modifie fortement la composition de la société d'Alsace-Lorraine.